

Guide de présentation des travaux au 1^{er} cycle **Département d'études littéraires**

Page de titre

Tout travail comporte une page de titre. Cette page indiquera minimalement le nom de l'étudiant et son matricule, le titre du travail, le cours pour lequel le travail a été rédigé et son semestre, la date de remise du travail.

Titre de textes cités

Dans le corps du texte et dans les notes, on utilise l'*italique* pour les titres de livres, de revues et de journaux et les guillemets français (« x ») pour les titres d'articles, de poèmes, de nouvelles, de chapitres ou de toutes autres parties d'un ouvrage.

Citations

- Les citations de plus de trois lignes sont mises en retrait, sans guillemets.
- Les modifications apportées à une citation sont indiquées par des crochets : [].
- Du moment où l'*italique* est utilisé dans une citation, on indique dans la note si c'est nous (« Je souligne ») ou l'auteur de la citation (« L'auteur souligne ») qui souligne.
- On place la ponctuation après les guillemets de la citation, sauf dans le cas où le signe de ponctuation appartient à la citation, auquel cas la ponctuation vient avant le guillemet fermant.
- L'appel de note est placé à l'intérieur des guillemets français et avant le signe de ponctuation.

Notes infrapaginales

Les notes sont rédigées en bas de page, à simple interligne. Il convient d'éviter d'employer des abréviations pour les maisons d'édition. (Presses universitaires de France plutôt que PUF, Presses de l'université Laval plutôt que PUL...)

- Pour les livres, la note donnera les renseignements suivants dans l'ordre : prénom et nom de l'auteur, titre du livre en *italique*, lieu d'édition, éditeur, collection entre guillemets français, année d'édition et année de la première édition entre crochets s'il y a lieu, page(s).
Tous ces éléments sont séparés par des virgules.
- Pour les articles, poèmes, nouvelles et autres textes publiés dans une revue, on donnera les renseignements suivants : prénom et nom de l'auteur, titre du texte cité entre guillemets français, titre du périodique/revue en *italique*, volume s'il y a lieu, numéro s'il y a lieu, année, page(s).
Tous ces éléments sont séparés par des virgules.
- Pour un texte tiré d'un ouvrage collectif, on donnera les renseignements suivants : prénom et nom de l'auteur, titre entre guillemets français, nom du directeur de l'ouvrage collectif précédé de « dans » et suivi de la mention dir. entre parenthèses (dans x (dir.)), titre de l'ouvrage en *italique*, lieu d'édition, éditeur, collection entre guillemets français, année, page(s).
Tous ces éléments sont séparés par des virgules.

Citations tirées d'un même texte

Recourir aux abréviations d'usage : *ibid.*, *op. cit.*, *loc. cit.*

- Quand le nom de l'auteur et le titre de l'ouvrage cité sont les mêmes que dans la note qui précède *immédiatement*, on utilise, pour l'occurrence suivante, l'abréviation latine *ibid.* en italique, suivie du numéro (ou des numéros) de la page (ou des pages) concernée(s). Si c'est la même page, il suffit d'indiquer *Ibid.*
Exemple : *Ibid.*, p. 54.
- Quand le même ouvrage est cité à plusieurs reprises, mais non de façon immédiate, on trouve, dans l'ordre et séparés par une virgule, pour la prochaine occurrence, le prénom complet et le nom de l'auteur, l'abréviation latine *op. cit.* en italique, le numéro (ou les numéros) de la page (ou des pages) concernée(s). *Remarque* : L'abréviation *op. cit.* peut être remplacée par l'abréviation *loc. cit.* dans le cas d'un article de périodique.
Exemple : Louis Rousseau, *op. cit.*, p. 237.
- Si plusieurs ouvrages d'un même auteur sont cités, on indique, dans l'ordre et séparés par une virgule, le prénom complet et le nom de l'auteur, le titre de l'ouvrage en italique (ou le titre de l'article entre guillemets), la mention *op. cit.* (ou *loc. cit.*), le numéro (ou les numéros) de la page (ou des pages) concernée(s). Vous pouvez abrégier le titre de l'ouvrage, à condition d'être cohérent et de le faire à chaque fois.
Ex. : Pierre Nepveu, *Intérieurs du Nouveau Monde*, *op. cit.*, p. 186.

Bibliographie

Une bibliographie conséquente accompagne chaque travail. Elle est en ordre alphabétique.

La bibliographie donnera les renseignements suivants :

- Pour les livres : nom de l'auteur, prénom, titre en italique, (dir.) entre parenthèses s'il s'agit d'un ouvrage collectif, lieu, éditeur, collection, année. Tous ces éléments sont séparés par des virgules.
Ex. : Nepveu, Pierre, *L'écologie du réel. Mort et naissance de la littérature québécoise contemporaine*, Montréal, Boréal, coll. « Compact », 1988, 146 p.

Fortin, Nicole et Jean Morency (dir.), *Littérature québécoise. Les nouvelles voix de la recherche*, Québec, Nuit blanche éditeur, 1994, 208 p.
- Pour les textes publiés dans une revue : nom de l'auteur, prénom, titre du texte entre guillemets, titre du périodique/revue, volume, numéro, titre du numéro si existant, année, pagination entière du texte cité. Tous ces éléments sont séparés par des virgules.
Ex. : Spear, Thomas C., « La plume bifide, le coeur québécois. L'usage de l'anglais chez les écrivains québécois francophones », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 4, n° 1, « Repayements du Québec », 2001, p. 71-91.
- Pour un texte tiré d'un ouvrage collectif : nom de l'auteur, prénom, titre entre guillemets, nom du directeur de l'ouvrage collectif précédé de « dans » et suivi de (dir.), titre de l'ouvrage en italique, lieu, éditeur, collection, année, pagination entière du texte cité. Tous ces éléments sont séparés par des virgules.
Ex. : Rousseau, Louis, « Silence, bruits, liens, citoyenneté. L'espace de la transcendance québécoise », dans Jean-Marie Fecteau, Gilles Breton et Jocelyn Létourneau (dir.), *La condition québécoise : enjeux et horizons d'une société en devenir*, Montréal, VLB éditeur, 1994, coll. « Essais critiques », p. 223-251.